



Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2025.02.2

du Conseil d'Administration du 13 février 2025

Demandes de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour le Point Accueil Ecoute Jeunes et l'Espace Parents

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Corinne FORBICE

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Pilar SALDIVIA, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Corinne FORBICE, M. Michel RENAUT, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS, M. Jean-Marc PAVANI.

Absents excusés:

Mme Martine DESRUES, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne BEBIN, Mme Stéphanie LESCAR, M. François DE MAZIERES.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de la famille et de l'aide sociale,

Vu le code General des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

Monsieur le Vice-Président expose :

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et l'espace parents sont des lieux d'écoute, d'échange, de soutien psychologique et d'orientation pour :

- les jeunes âgés de 10 à 25 ans
- les parents d'enfant(s) âgés de 0 à 25 ans résidant ou scolarisés sur Versailles et ayant des préoccupations concernant la santé au sens large : mal-être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social/scolaire...

Le PAEJ répond à une mission de prévention sociale généraliste et de proximité.

En complémentarité avec les autres acteurs des champs sanitaire, médico-social et social (notamment : Maison Des Adolescents Yvelines Sud, service Actions Educatives Jeunesse et Familles...), le PAEJ développe les actions suivantes :

- Entretiens individuels avec les jeunes (écoute, suivi ponctuel, orientation si nécessaire) : 151 jeunes ont été reçus en 2024 (527 entretiens)
- Interventions collectives auprès des jeunes et des familles (forums Santé en établissement scolaire par exemple)
- Soutien technique individuel ou actions collectives auprès des professionnels
- Participation à des réflexions partenariales (groupes de travail, projets interinstitutionnels, réseau inter-PAEJ des Yvelines)
- Animation du réseau des PAEJ des Yvelines
- Conception de projets sur des thématiques (ex les idées reçues sur le recours à un psychologue)

L'Espace Parents développe les actions suivantes :

- Entretiens familiaux avec les parents (écoute, suivi ponctuel, orientation si nécessaire) : 90 parents ont été reçus en 2024 (250 entretiens)
- Interventions collectives auprès des parents
- Soutien technique individuel ou actions collectives auprès des professionnels
- Participation à des réflexions partenariales (groupes de travail, projets interinstitutionnels)
- Conception de projets sur des thématiques (Education aux médias numériques par exemple)

Ces missions sont assurées par deux psychologues cliniciennes et une accueillante.

Trois demandes de subvention seront déposées auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour l'année 2025.

Une prestation de service calculée sur la base d'un pourcentage par ETP dans la limite d'un plafond. Pour 2025, ce pourcentage est fixé à 49% ce qui permet de solliciter une subvention d'un montant de 64 395 € pour le PAEJ.

Le CCAS sollicitera aussi une subvention de 10 000 € pour la mission d'animation du réseau des PAEJ du 78 assurée par l'une des psychologues du PAEJ et 7 000 € pour l'Espace Parents.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- 1) AUTORISE le dépôt de trois demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, pour l'année 2025, pour :
 - une demande pour un montant de 64 395 € pour les actions du Point Accueil Ecoute Jeunes,
 - une demande pour un montant de 10 000 € pour la mission d'animation du réseau des PAEJ des Yvelines,
 - une demande pour un montant de 7 000 € pour les actions de l'Espace Parents,
- 2) AUTORISE le Vice-président à signer tous documents y afférant,
- 3) DIT que les recettes sont inscrites au budget du C.C.A.S.

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 12 voix

